

Marchés et emplois des activités liées aux déchets en France : quel impact du Grenelle ?

L'ADEME réalise annuellement depuis plus de 15 ans¹ une étude de conjoncture sur les marchés privés des activités liées aux déchets (*cf. encadré 1 page suivante*). Cette étude, qui donne aux décideurs des informations stratégiques factuelles sur l'évolution du marché des différentes techniques liées à la gestion des déchets, permet également à l'ADEME de replacer ses actions dans le contexte économique national et d'adapter sa stratégie. Cette année, l'analyse a été complétée notamment par une estimation des emplois générés par ces activités et par une mise en perspective des marchés actuels avec les objectifs du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2012. Ce 25^e numéro de *ADEME & Vous - Stratégie & études* confronte les objectifs du Grenelle avec les évolutions constatées par l'étude, et donne un tour d'horizon des secteurs concernés, en termes de quantités et de chiffres d'affaires, avec un regard

sur l'emploi. Les perspectives et estimations pour 2009 de cette étude ont été élaborées au cours du 2^e semestre 2009. Elles sont de nature prospective et donc purement indicatives.

La politique de prévention, gestion et valorisation des déchets : des orientations fortes pour les prochaines années, fixées par l'Union européenne et la loi Grenelle 1

Le cadre général de la politique de gestion de déchets est fixé au niveau européen par la directive 2008/98/CE. Cette directive fixe notamment un objectif global de 50 % de réemploi ou recyclage pour les déchets ménagers et assimilés en 2020, avec une modulation par pays. Elle détermine également une hiérarchie dans les points à aborder

1. L'étude 2009 a été conduite par le cabinet In Numeri et a été réalisée grâce à la participation des professionnels du secteur avec le soutien de la Fnade.

La lettre *ADEME & vous - Stratégie & études* est une lettre d'information régulière destinée aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie, partenaires et contacts de l'ADEME. Chaque numéro est consacré à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique : recherche et études, travaux de synthèse, propositions dans l'un des domaines de compétences de l'Agence. L'objectif est de faciliter la diffusion de connaissances et d'initier réflexions et débats.

Encadré 1 : Méthodologie

L'ADEME réalise depuis 16 ans une étude de conjoncture sur les marchés des activités liées aux déchets. Ces activités portent à la fois sur les déchets non dangereux et sur les déchets dangereux. Les activités décrites sont circonscrites aux « déchets des ménages et assimilés* » et aux « déchets des entreprises » (industrie, hors agroalimentaire et BTP, commerce et services). Le champ de l'étude est restreint aux entreprises du secteur privé qui gèrent la collecte et le traitement des déchets, qui vendent des équipements ou qui exercent des

activités de récupération. Sont donc exclues de l'analyse les collectivités locales qui collectent et traitent elles-mêmes leurs déchets** (gestion directe ou « régie ») ainsi que les entreprises qui éliminent leurs déchets par leurs propres moyens. Les évaluations des marchés résultent généralement d'une approche quantité-prix : des quantités de déchets collectés ou traités sont multipliées par des coûts unitaires des opérations de collecte et de traitement. Les résultats obtenus sont comparés avec les données économiques produites par le système

statistique : Insee, SOeS (ex-Ifen), Comptabilité Publique, etc. Pour chacun des marchés examinés dans cette étude, une estimation de l'emploi a également été réalisée en s'appuyant, dans la majorité des cas, sur des ratios exprimés en termes de chiffres d'affaires ou de quantités.

* Déchets non dangereux des artisans et des PME qui sont collectés avec ceux des ménages.

** En 2007, les entreprises privées détenaient 50 % du marché de la collecte (en tonnage) et environ 90 % du marché du traitement (en tonnage).

au sein d'une politique de gestion des déchets :

- la prévention ;
- la préparation en vue du réemploi ;
- le recyclage ;
- les autres valorisations, notamment énergétiques ;
- l'élimination.

La loi Grenelle 1, votée en août 2009, se place dans ce cadre général. Elle fixe un premier objectif de réduction des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage de 15 % d'ici à 2012, afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions. Ce cadre aboutit à un certain nombre d'objectifs nationaux suivant la hiérarchie définie au plan européen :

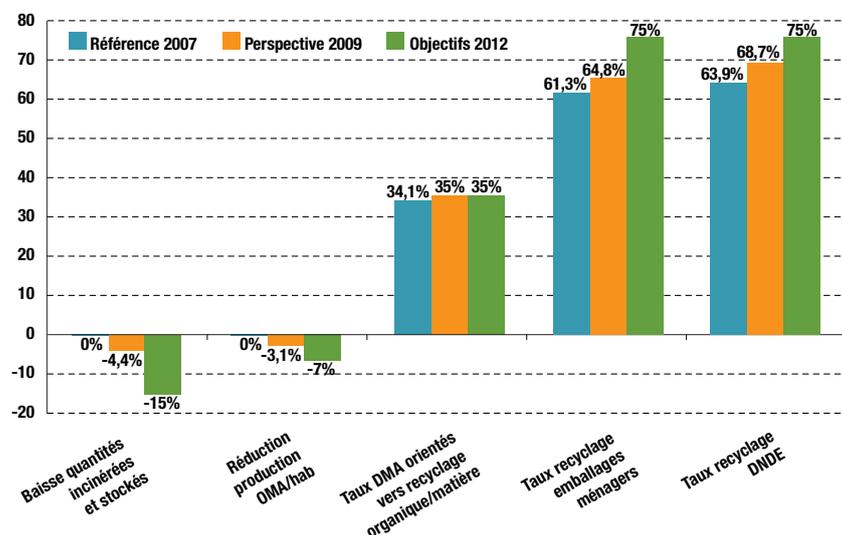
- réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ;
- augmentation du recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012, et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés ;

- plus précisément, l'objectif de taux de recyclage matière est porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises hors BTP, agriculture et industrie agroalimentaire.

Suite au vote de la loi Grenelle 1, un Plan déchets a été mis en place par le ministère du Développement durable, avec cinq grands axes en cohérence avec les textes d'encadrement : (1) réduire la production de déchets ; (2) augmenter et faciliter le recyclage des déchets valorisables pour diminuer le gaspillage ; (3) mieux valoriser les déchets organiques ; (4) réformer la planification pour traiter efficacement la part résiduelle des déchets ; (5) mieux gérer les déchets du BTP.

Pour soutenir ce Plan, l'État a doté l'ADEME de moyens renforcés. Le budget consacré aux déchets par l'ADEME, qui était de 55 M€ en 2008, est passé à 105 M€ en 2009. Les nouveaux moyens mis en place sont utilisés au travers d'un dispositif d'aides en vigueur depuis octobre 2009 et destiné à soutenir prioritairement les actions suivantes : sensibilisation, animation, élaboration des plans départementaux et programmes locaux de prévention, mise en place de la redevance incitative, aide au financement d'équipements et de travaux dirigés vers la prévention, le tri et le recyclage, la valorisation organique, la réhabilitation des décharges, les chantiers « propres » de construction et de déconstruction.

Figure 1 : Progression vers les objectifs Grenelle – Estimations 2009



Source : ADEME/In Numeri

Un bilan d'étape contrasté par rapport aux objectifs, et certainement influencé par la crise économique

Le Plan déchets n'a été mis en place qu'à l'automne 2009 et ses effets directs ne sont donc pas encore visibles. Cependant, deux ans après l'année de référence des objectifs du Grenelle de l'environnement et trois ans avant 2012, l'étude Marchés et emplois des activités liées aux déchets a permis de confronter les objectifs Grenelle (traduits en une progression linéaire sur 2007-2012) à la tendance actuellement observée (cf. figure 1) :

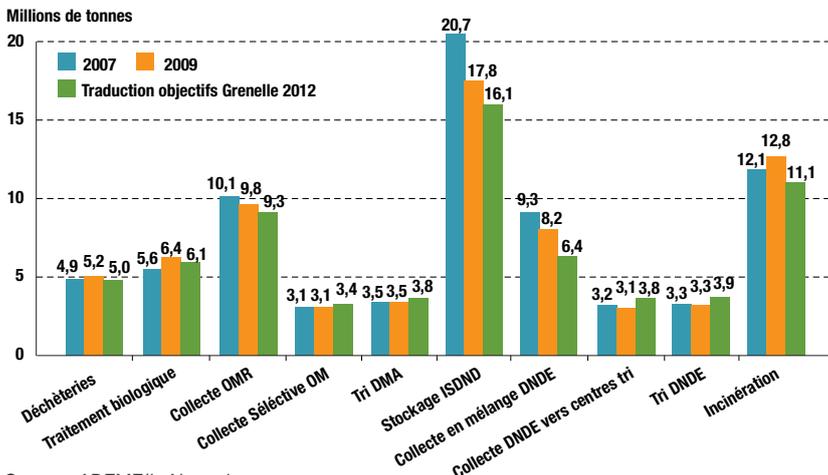
- l'objectif de baisse de 15 % des quantités incinérées et stockées aurait dû se traduire par une diminution de 6 % en 2009 par rapport à 2007. Or, les prévisions de l'étude indiquent une baisse de l'ordre de 4,4 % en 2009, en deçà donc de la trajectoire linéaire. Une correction significative de trajectoire sera donc nécessaire pour atteindre les objectifs fixés pour 2012, d'autant plus que la crise économique a contribué à diminuer les quantités totales de déchets produits en 2009 ;
 - l'objectif de réduction de production des ordures ménagères et assimilées (OMA) semble sur une meilleure voie : la situation 2009 devrait se révéler meilleure (- 3,1 %) que le chemin linéaire (- 2,8 %) amenant à l'objectif de réduction de 7 % sur 5 ans² ;
 - le taux de déchets ménagers et assimilés (DMA) orientés vers le recyclage est quant à lui déjà arrivé à sa cible 2012 de 35 % (contre 34,1 % en 2007, année de référence) ;
 - le recyclage des déchets d'emballages ménagers est par contre en retard sur la trajectoire menant à l'objectif de 75 % de taux de recyclage en 2012 (prévision 2009 à 64,8 % pour une trajectoire à 66,8 %) ;
 - enfin, le recyclage des déchets non dangereux des entreprises (DNDE) est quant à lui légèrement en avance sur la trajectoire avec 68,7 % prévus pour 2009, pour une estimation de trajectoire 2009 à 68,3 %. Cependant, le rôle de la crise économique est difficile à évaluer.
- Certains objectifs 2012 semblent donc sur la bonne

“ Certains objectifs 2012 semblent donc sur la bonne voie, voire d'ores et déjà acquis. ”

voie (réduction de production d'OMA par habitant, recyclage des DNDE), voire d'ores et déjà acquis (taux de DMA orientés vers le recyclage). Toutefois, le Plan déchets aura fort à faire pour ramener les quantités incinérées et stockées sur une trajectoire compatible avec l'objectif global de 15 % de baisse par rapport à 2007, et pour atteindre l'objectif de 75 % de recyclage des emballages ménagers. Par ailleurs, un infléchissement de tendance important sera nécessaire pour tenir l'objectif de 45 % de DMA orientés vers le recyclage en 2015. L'effort devrait donc se situer au niveau de la prévention (les enjeux en matière de prévention dépassant la seule réduction de la production d'OMA/habitant), en complément d'un renforcement très significatif des capacités de traitement de la fraction organique des déchets en vue de l'objectif 2015 et d'autres pistes d'amélioration supplémentaires à trouver concernant le recyclage. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit le fait que 2009 aura été l'année de la crise économique : son impact sur les quantités de déchets produites, en particulier pour les déchets d'entreprise, et leur mode de traitement a certainement joué sur les indicateurs dans un sens favorable à l'atteinte des objectifs. La gestion de la sortie de crise est l'un des autres enjeux importants du Plan déchets.

2. L'année de référence n'est pas précisée dans la loi Grenelle 1 ; l'année 2007 a été choisie dans l'étude par souci de cohérence avec les autres indicateurs.

Figure 2: traduction des objectifs Grenelle en termes de quantités de déchets pour les différents marchés



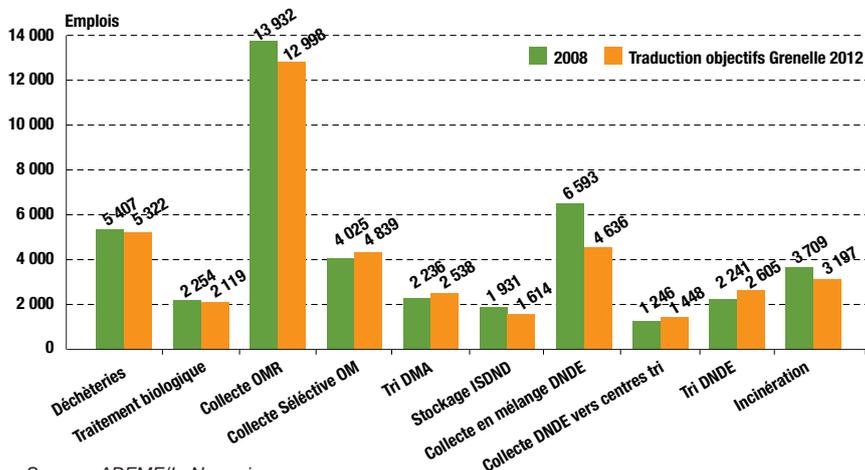
Source : ADEME/In Numeri

Des changements d'équilibre au sein de la filière...

Un exercice de traduction des objectifs Grenelle 2012 au niveau de chaque marché d'activités liées aux déchets, en termes de quantités traitées, a été réalisé. Il consiste à calculer les flux qui correspondraient à une réalisation précise des objectifs 2012 donnés par le Grenelle, et ne constitue donc pas une prévision. On constate des évolutions contrastées entre les filières (cf. figure 2). Si certaines filières seront amenées à progresser en termes de quantités traitées (collecte sélective et tri notamment), d'autres ont amorcé une décroissance (installation de stockage des déchets non dangereux, ou ISDND, collecte en mélange), ou doivent se préparer à une correction de tendance (incinération). Le traitement biologique représente un cas particulier : sa croissance actuelle est supérieure à celle nécessaire pour les objectifs 2012, particulièrement tirée par la méthanisation qui se développe très rapidement (de 197 kt en 2007 à 444 kt en 2008 et une prévision de 637 kt pour 2009). Cela s'explique probablement par la volonté des acteurs de limiter le recours à l'inci-

Figure 3: Traduction des objectifs Grenelle en termes d'emplois pour certains marchés

Le graphique ne couvre pas exhaustivement les activités liées aux déchets, en particulier plusieurs marchés où le nombre d'emplois devrait augmenter ne sont pas présents.



Source : ADEME/In Numeri

nération et au stockage, contribuant ainsi aux objectifs de la loi Grenelle 1 et de la directive européenne sur le stockage des déchets.

...qui doivent être accompagnés d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La traduction de ces projections 2012 en termes d'emplois sur quelques filières pour lesquels les chiffres étaient disponibles (avec les ratios emplois/CA de 2008) donne également des résultats contrastés (cf. figure 3). L'orientation vers le recyclage et la diminution du recours à l'incinération et au stockage pourraient se traduire par une baisse d'emplois limitée dans ces deux der-

nières filières. Celles-ci présentent une faible intensité en emploi et une faible sensibilité aux variations de flux pour l'incinération. En ce qui concerne la collecte, la diminution de la collecte des déchets en mélange devrait être compensée par le développement d'emplois dans les collectes sélectives (incomplètement représentées dans l'étude de cette année), et cela au-delà des effets des mesures de prévention de production de déchets. Pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), il faut noter toutefois que les évolutions à venir seront aussi fortement liées aux efforts d'optimisation en cours dans les systèmes de collecte.

Les filières de la collecte sélective et du tri sont d'ores et déjà créatrices d'emplois, d'autant plus qu'au vu de la tendance on peut envisager qu'elles aillent au-delà des objectifs 2012 qui leur étaient assignés et qui ont servi de base à la projection. Enfin, le Plan déchets aura pour conséquences des créations d'emplois dans de nombreux autres secteurs, non pris en compte dans l'étude. Citons notamment la prévention des déchets et l'ensemble des filières de la récupération et du recyclage. Ces dernières représentent un nombre important d'emplois, pour certains non délocalisables (le démantèlement des produits en fin de vie et la préparation en vue du recyclage notamment) et jouent un rôle dans l'activité économique d'autres filières (métaux, verre...).

Dans tous les cas, une bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera utile pour mener à bien le mieux possible cette transition. Au-delà des initiatives prises par les professionnels et le ministère du Développement durable, l'ADEME accompagne déjà au niveau local certaines filières impactées par le Grenelle. Elle a réalisé des projets pilotes sur trois bassins d'emploi dans le bâtiment, qui ont abouti à une opération nationale de plus grande ampleur, comprenant, entre autres, des actions dans le secteur des déchets et du recyclage (cf. encadré 2).

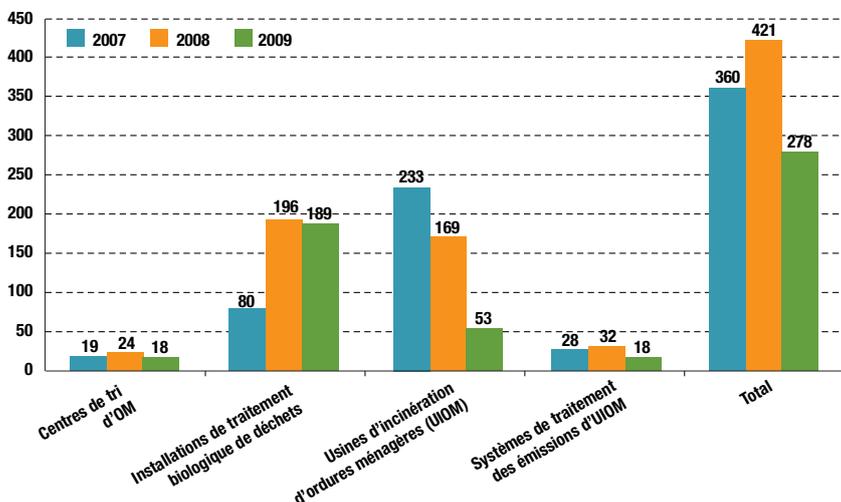
Encadré 2 : Expérience territoriale de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

L'anticipation des évolutions des marchés liés à l'environnement permet aux acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation de s'organiser plus efficacement. De plus, pour les acteurs en charge de la conduite de la politique environnementale, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ou GPEC, est aussi une condition nécessaire à la bonne mise en œuvre des objectifs de la politique publique environnementale. C'est pourquoi, en partenariat avec Alliance villes emploi et les Maisons de l'emploi, l'ADEME a lancé 33 expérimentations avec 33 Maisons de l'emploi dans 16 régions. L'objectif est de permettre aux acteurs des bassins d'emploi de faire progressivement le lien entre leurs projets d'investissement et d'accompagnement social et les études de marchés environnementaux conduites par l'ADEME. Les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables liées au bâtiment sont testés en premier. Un test sur le secteur des déchets et du recyclage est prévu cette année avec la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Carvin (région Nord-Pas-de-Calais).

Les marchés des investissements sont les plus dynamiques sur les filières poussées par le Grenelle

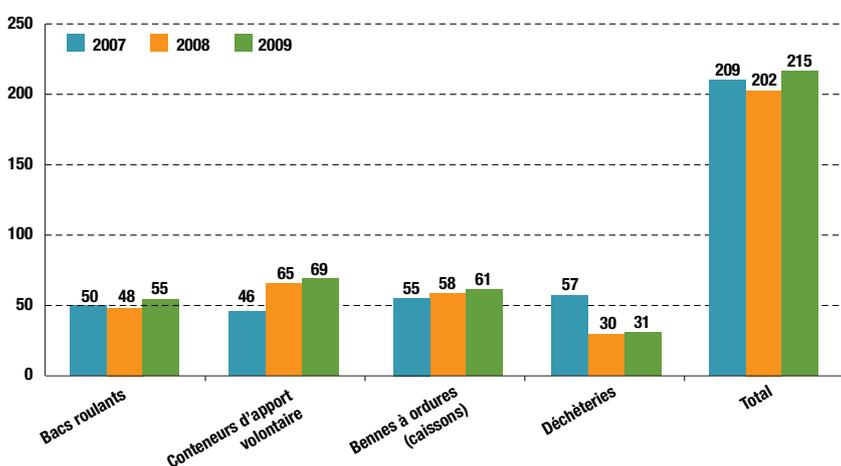
En cohérence avec les évolutions constatées et les objectifs, la construction des installations de traitement biologique devrait devenir le moteur de l'activité de construction d'équipements de traitement (cf. figure 4). Elle devrait représenter environ 70 % du chiffre d'affaires de la construction d'installations de traitement en 2009 (de l'ordre

Figure 4: Marchés de construction d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés
(en millions d'euros)



Source: ADEME/In Numeri

Figure 5: Marchés de matériels, d'équipements et d'installations de collecte des déchets ménagers et assimilés
(en millions d'euros)



Source: ADEME/In Numeri

de 190 M€ pour un marché total de 278 M€). L'activité étant cyclique, il devrait y avoir une accalmie en 2009 au niveau des projets, de façon à ce que les précédents ordres de service puissent être exécutés, mais le chiffre d'affaires de cette activité devrait s'accroître encore davantage en 2010. Cette augmentation des capacités de traitement en installations biologiques s'inscrit dans le droit fil de la loi Grenelle 1. Celle-ci impose l'orientation de 45 % des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage organique ou matière en 2015, et, avant elle, de la directive européenne

“ Un effort reste à faire au niveau de la prévention, du traitement de la fraction organique des déchets et du recyclage en général. ”

de 1999 sur la mise en décharge qui préconise de réduire, à échéance 2017, la quantité de déchets municipaux biodégradables mis en décharge à 35 % (en poids) de la quantité de ces déchets produits en 1995.

De la même manière, en ce qui concerne l'investissement dans les équipements et installations de collecte, les collectivités sont incitées à poursuivre leurs efforts sous l'impulsion du Grenelle de l'environnement. Le renouvellement des bacs roulants devrait être l'un des marchés d'équipements et installations de collecte les plus dynamiques en 2009, avec une hausse de l'ordre de 13,8 % par rapport à 2008, à 55,5 M€ (cf. figure 5). Les bacs équipés d'une puce informatique permettant aux collectivités locales de suivre leur utilisation par les usagers devraient toujours avoir un taux de croissance des ventes supérieur à la moyenne en 2009 (7,4 % contre 7 % pour l'ensemble des bacs), et après l'explosion de 2008 (+ 140,2 %) représenter 11 % des ventes de bacs en 2009. Ce marché pourrait en outre être dopé par la généralisation en 5 ans, par les collectivités locales, de la tarification incitative du service public déchets, généralisation qu'impose la loi Grenelle 1.

Pour les déchèteries, les travaux de réaménagement (modernisation, optimisation, contraintes de sécurité) – qui ne sont pas comptabilisés ici, mais devraient être mieux évalués à l'avenir grâce au nouveau dispositif d'aide de l'ADEME – devraient prendre le pas à court/moyen terme sur la construction de nouvelles déchèteries.

Les services liés aux déchets dangereux sont affectés par la crise, mais la réhabilitation de sites et sols pollués tire son épingle du jeu

Les services de collecte et de traitement des déchets dangereux devraient, de leur côté, avoir connu une baisse importante en 2009 du fait de la crise (- 8 % à 948 M€), après une année 2008 quasiment stable par rapport à 2007 (1025 M€ et 1021 M€ respectivement).

En revanche, les activités de réhabilitation des sites et sols pollués tirent leur épingle du jeu: après une augmentation forte en 2008 (+ 13 % à 626 M€), elles devraient s'être maintenues en 2009 (619 M€), notamment grâce au plan de relance gouvernemental qui a atténué l'impact de la crise.

Conclusion

Les résultats de l'étude confrontés aux objectifs du Grenelle montrent donc un bilan d'étape contrasté. Certains objectifs 2012 semblent sur la voie d'être atteints (réduction de la production d'OMA par habitant, recyclage des DNDE), voire d'ores et déjà acquis (taux de DMA orientés vers le recyclage). Mais la vigilance doit être de mise quant aux quantités incinérées et stockées qui sont encore loin de l'objectif global de baisse de 15 % par rapport à 2007. De même, des efforts seront nécessaires pour amener le taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers à son objectif de 75 % en 2012, et au-delà pour porter le taux de DMA orientés vers le recyclage à son objectif de 45 % en 2015. Un effort reste donc à faire au niveau de la prévention, des capacités de traitement de la fraction organique des déchets et

du recyclage en général.

Les objectifs du Grenelle et la mise en œuvre du Plan déchets amèneront, à terme, à une modification des équilibres des filières. L'ADEME accompagne cette mutation en cours par un soutien à la R&D sur les technologies de tri, de méthanisation, de valorisation du biogaz et sur les filières émergentes de recyclage, mais également par ses actions de sensibilisation et de formation à la prévention et, enfin, par des actions locales au niveau de l'emploi. Sur les équipements, l'ADEME fera essentiellement porter son effort de soutien à l'investissement sur la rénovation du parc de déchèteries et sur la modernisation du parc de centres de tri (augmentation de la capacité globale de traitement et amélioration des performances *via* les nouvelles technologies).

contact NICOLAS BLANC – ÉCONOMISTE SERVICE ÉCONOMIE ET PROSPECTIVE



ADEME & vous
Stratégie et Orientation

Cette lettre est diffusée gratuitement par voie électronique. Pour vous abonner, merci d'envoyer un mail à strategie.etudes@ademe.fr

Adresse net: www.ademe.fr – rubrique Recherche Développement et Innovation/Stratégie et Orientation

ADEME & Vous - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 • **Directeur de la publication**: François Moisan •

Directeur adjoint de la publication: Jean-Marie Bouchereau • **Rédacteur en chef**: Anne Chêne-Pezot (anne.chene@ademe.fr) •  **SPÉCIFIQUE** – www.specifique.com

N° ISSN: 1954-3794

www.ademe.fr